

**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU  
MAIRE****REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.

Vu le code de la voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation

Vu la demande de fermeture à la circulation de SUEZ EAU France - THIZY du 15/02/2024 pour des travaux de renouvellement de branchement d'eau potable chez Mr LONGERE Dominique dans la Rue des Plaines sur la VC n° 05 à Pradines (Loire).

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la demande effectuée par SUEZ EAU FRANCE, des travaux seront effectués sur la Voie Communale n°05 en agglomération et plus précisément à proximité de la propriété de Dominique LONGERE dans la Rue des Plaines à Pradines, à compter du 11 mars 2024 sur une période de 33 jours.

**Article 2** : Durant cette période, cette partie de la Voie Communale n° 05 (dans la Rue des Plaines) sera fermée à la circulation dans les deux sens de circulation. Un itinéraire de déviation sera indiqué.

Seuls les riverains et les entreprises seront autorisés à emprunter cette voie.

**Article 3** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La Gendarmerie de St Symphorien de Lay.
- L'entreprise SUEZ EAU France.

Fait à PRADINES, le 15/02/2024.  
Le Maire,  
Charles BRUN.

